



# Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

---

## Compte rendu FA du Conseil d'administration du CNFPT 31 janvier 2018

Caroline Charruyer et Bruno Collignon représentaient la **FA-FPT** lors de cette séance du Conseil d'administration.

En ouverture de séance, la **FA-FPT** a lu une déclaration préalable -en ligne sur notre [site](#)- concernant l'avenir de la Fonction publique.

L'ordre du jour comportait essentiellement les points suivants :

❖ **Rapport d'orientation budgétaire 2018, point essentiel de cette séance.**

Lors de la présentation du rapport, la **FA-FPT** a relevé quelques points positifs, notamment :

- ✓ Le périmètre des formations payantes reste inchangé,
- ✓ la participation aux frais de déplacement des stagiaires est maintenue, malgré une baisse de 16,2% des dépenses de formation,
- ✓ l'évolution de 1% de la masse salariale de l'établissement,
- ✓ l'objectif de ramener les formations Intra au niveau de l'année 2016, sur ce point la **FA-FPT** a souhaité avoir un retour concernant l'expérimentation proposée aux collectivités relative aux « Intra cofinancées»,

Pour mémoire, lors de la séance du 15 mars 2017 : « le président a présenté un « compromis » discuté en amont avec les cinq organisations syndicales membres du CA, concernant l'offre "intra" dont voici le détail : À partir de 2018, le CNFPT assurera deux sortes d'offre "intra" : Les formations intra « traditionnelles » sur cotisation seront organisées intégralement par le CNFPT comme actuellement (c'est sur celles-ci que porte la diminution de 50 %), puis les collectivités auront la possibilité d'y ajouter des formations "internes" qu'elles co-organiseront avec le CNFPT, ce dernier assurera toute la partie "ingénierie pédagogique" de la formation et la collectivité prenant tout le reste en charge ainsi que le coût de la rémunération du formateur. »

Le Président nous a répondu que cette expérience a été un échec.

**Dans le même temps, concernant la recomposition de l'offre 2018, la FA-FPT est opposée à l'objectif revu à la hausse du nombre de stagiaires par session – vingt au lieu de quinze -.**

**En effet, sachant que certaines délégations suppriment déjà des sessions en raison du nombre maximum de participants non-atteint, imaginons les conséquences, si celui-ci est porté à vingt !**

D'autre part, concernant la prospective 2018 – 2021, le CNFPT prévoit :

- ✓ Le maintien du niveau d'activité formation en comptant sur le retour du taux de cotisation des collectivités à 1%,
- ✓ l'évolution de l'assiette de cotisation grâce aux mesures de PPCR (protocole parcours carrière et rémunération), ceci dans le cadre d'une croissance modérée des effectifs des collectivités.

#### ❖ **Délibérations concernant les « Achats et Marchés »**

Dix-sept projets de délibérations ont été présentés et validés par le collège des employeurs, les organisations syndicales ne votant pas le budget ni les points y afférant.

**Prochaine séance plénière, le 28 mars 2018**